

**COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN**

Chef Lieu – 67, rue de la Mairie

**74270 CONTAMINE SARZIN**

Tél : 04.50.77.81.73 / Fax : 04.50.51.93.59

mairie@contamine-sarzin.fr

www.contamine-sarzin.fr

**Décision n° DEC\_2014\_03\_10\_01 de Monsieur le Maire**

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(article L.2122- du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Objet : Construction d'un hangar communal – Attribution des lots**

**Le Maire de Contamine Sarzin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** le Code des marchés publics,

**Vu** la délibération n°26.09 du 3 avril 2009 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122-22 sus-visé,

**Vu** la délibération n°D\_2013\_01\_21\_03 du 21 janvier 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé le permis de construire n°07408613X0003 relatif à la construction d'un hangar communal,

**Vu** la délibération n°D\_2013\_01\_21\_04 du 21 janvier 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé la passation d'un marché à procédure adaptée pour la construction d'un hangar communal,

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence affiché le 9 janvier 2014 aux portes de la mairie; publié le 9 janvier 2014 sur la plate-forme www.mp74.fr; publié le 14 janvier 2014 dans les éditions du Dauphiné Libéré,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres établi par l'Atelier d'Architecture Sonnerat ;

**Considérant** que la concurrence a joué correctement,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La consultation pour la construction d'un hangar communal est attribuée :

- Lot n°1 – Gros œuvre, maçonnerie : Marguerettaz (74600 Seynod) pour un montant de 17 802.34 € H.T.
- Lot n°2 – Charpente métallique, serrurerie : SARL Pascal Coulloux (74270 Musièges) pour un montant de 92 135.00 € H.T.
- Lot n°3 – Energetech (74100 Vétraz-Monthoux) pour un montant de 15 997.40 € H.T.

**Article 2**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint Julien en Genevois,
- Monsieur le Percepteur de Frangy

---

Ouvertures au public :

- ♦ le mardi de 14h00 à 16h00
- ♦ le jeudi de 16h00 à 19h00
- ♦ le 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 8h30 à 11h30

**COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN**

Chef Lieu – 67, rue de la Mairie

**74270 CONTAMINE SARZIN**

Tél : 04.50.77.81.73 / Fax : 04.50.51.93.59

mairie@contamine-sarzin.fr

www.contamine-sarzin.fr

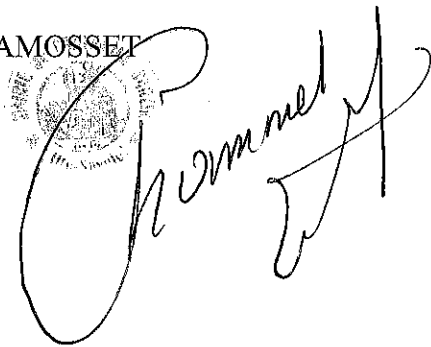
Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Contamine Sarzin, le 10 mars 2014

Le Maire,

A. CHAMOSSET



---

Ouvertures au public :

- ♦ le mardi de 14h00 à 16h00
- ♦ le jeudi de 16h00 à 19h00
- ♦ le 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 8h30 à 11h30